



CONDAMNATION DU MAIRE DE FLEURY-MEROGIS POUR ENTRAVE A LA DEMOCRATIE LOCALE !

Depuis son élection en tant que Maire, chacun constate que Monsieur DERROUET se comporte en **potentat local, pensant être propriétaire de la Commune, décidant seul et essayant d'écraser toute forme d'opinion différente** qu'elle soit formulée par les conseillers municipaux, par le personnel communal ou par la population floriacumoise.

Les **élus municipaux du Front de Gauche** n'ont eu de cesse de relever ces pratiques du Maire et ont tout mis en oeuvre afin qu'elles cessent allant jusqu'à saisir le Tribunal administratif en 2011.

Le **27 novembre 2014**, le Tribunal administratif de Versailles nous a donné **entièrement raison et a condamné les pratiques autoritaires du Maire de Fleury-Mérogis** violant les règles essentielles relatives au fonctionnement démocratique de la Ville.

Le Tribunal a, en effet, **fermement condamné** la Commune parce que **le Maire de Fleury-Mérogis** convoquait le conseil municipal au dernier moment et parce qu'il **refusait de fournir aux conseillers municipaux les informations et documents** nécessaires pour informer les habitants et apprécier les délibérations soumises au Conseil municipal.

*« Il serait temps que la
Commune de Fleury-Mérogis
et son Maire commencent à
respecter les droits des
conseillers municipaux »*

Rapporteur public du Tribunal
Administratif de Versailles, audience
du 13 nov. 2014

Fleury-Mérogis devient donc **aujourd'hui un peu plus célèbre** avec un **Maire-délinquant** qui se fait **condamner pénalement pour avoir mis en danger la vie de ses concitoyens en conduisant alcoolisé sur les voies communales** et qui **récidive en se faisant condamner pour entrave à la démocratie locale**.

Pourquoi ce Maire qui se dit « de gauche » **refuse-t-il de respecter les droits** de chacun ? **Pourquoi refuse-t-il l'exercice démocratique** en continuant encore aujourd'hui de ne pas communiquer des documents municipaux, de ne pas débattre des propositions du Front de Gauche ou de ne pas permettre aux citoyens de prendre part aux décisions municipales ?

Ce Maire là n'est pas digne des floriacumois, de son mandat et de la République.

Annie SALTZMANN,
Conseillère municipale Front de Gauche



Retrouvez l'intégralité du jugement
sur notre page Facebook « Fleury Demain »

